

Dans ce Numéro

| | |
|------------------------------------|---------|
| Un peu d'histoire | page 2 |
| Conseil Municipal | page 2 |
| Vie Pratique | page 3 |
| Vie Communale | page 4 |
| Travaux | page 6 |
| Environnement | page 8 |
| Le Coin des Associations | page 10 |



Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

" Les nuisances sonores ne sont ni de gauche ni de droite, elles sont au-dessus de nos têtes. Les riverains en subissent tous les jours les effets ".

C'est dans ces termes que Monsieur Jean-Pierre BLAZY, député PS de Gonesse s'est exprimé le samedi 26 février 2000 au cours d'une assemblée départementale présidée par François SCHELLER réunissant : l'ancien préfet CARRERE, l'ancien ministre de l'environnement, Corinne LEPAGE, Monsieur PATERNOTTE, Président de l'APELNA, les Présidents et Vice-Présidents des associations de défense l'ADVOGNAR, l'AREC, et où il a été constitué un groupe d'observation sur les nuisances sonores aériennes.

S'il est rassurant de constater que des personnes de sensibilité politique différente œuvrent pour combattre ensemble les nuisances sonores il est tout de même surprenant que Madame HARANG, Conseillère Municipale Socialiste d'opposition appelle par voie de tract à ne pas signer la pétition contre les nuisances et dénonce une "Manipulation " lorsque le Conseil Municipal adopte une résolution de défense de l'intérêt général.

Je vous informe que l'ensemble des associations d'élus et de riverains du Val d'Oise organiseront le 20 mai 2000 une grande manifestation pour exiger une audience auprès du 1er Ministre afin de demander la nomination d'un médiateur, un couvre feu nocturne de 22 heures à 6 heures, une reprise du chantier du 3ème aéroport dans le bassin parisien, une interdiction définitive de tous les avions bruyants.

Si je partage globalement cette plate forme de revendication, je suis très réservé sur la volonté et la justification économique pour les principaux opérateurs de Roissy CDG, ADP et Air France, de créer un 3ème aéroport dans le bassin parisien. Pour être cohérent, on ne peut globalement combattre des nuisances et créer de nouvelles nuisances dans des régions limitrophes de la région parisienne. D'autres pistes doivent à mon avis être recherchées. Si la mise en place du HUB (point de rendez-vous) est inéluctable pour des raisons économiques évidentes, il conviendrait dans ce cas de redistribuer le trafic charters et le fret sur d'autres aéroports existants en France. Une réforme urgente des statuts d'ADP, Aéroports de Paris, pourrait y conduire.

Claude Krieguer, votre Maire, vous reçoit en Mairie, tous les samedis matin sur rendez-vous.

Le Trait d'Union

Séance du 25 Février 2000

-Le Conseil municipal reconduit l'affermage comme mode de gestion du service communal de l'eau potable, autorise le Maire à lancer la procédure de délégation et de publicité avec appel de candidatures, constitue une commission qui étudiera les offres reçues et inscrit au budget 2000 du service des eaux une dépense de fonctionnement de 15 000 Frs couvrant l'ensemble des frais de procédure.

La Commission est constituée de 3 délégués titulaires : Monsieur Chapelle, Mesdames Harang et Noubel et de 3 suppléants : Mesdames Bianchi et Deneufbourg et Monsieur Renault.

-La participation de la commune à destination des personnes qui réaliseront des ravalements dans le cadre de l'OPAH a été fixée à 5000 Frs, somme qui ne sera attribuée qu'après le versement des autres subventions (Etat, département...).

-Le Conseil municipal autorise le Maire ou un adjoint à engager les procédures d'acquisition foncières de propriétés à l'état d'abandon par expropriation (sises 8, ruelle Boivin à Asnières et 4, rue d'Asnières à Baillon) et de signer les devis correspondants avec le cabinet d'expropriation.

-Dans le cadre du prochain recensement agricole, le Conseil a dû composer une commission communale qui constituera la liste des exploitations à enquêter. Elle comprendra le Maire ou son représentant, Madame Harang et trois exploitants ou anciens exploitants agricoles.

C'était Hier... Asnières sur Oise

La Convention Nationale décrète le 10 juin 1793 que tous les biens communaux, à l'exception de ceux d'utilité publique, pourront être partagés entre tous les habitants des communes.

Asnières possède des terres en indivision avec Noisy. Il est vraisemblable que, pour partie, elles proviennent des biens confisqués à la Révolution.

"Le décady 10 Germinal de l'An 2 de la République,

Vu les délibérations des deux communes qui arrêtent que les dits biens communaux seront partagés, sans exception, et individuellement, mais qu'attendu que le terrain est inégal et les portions en trop grand nombre, il est convenu que chaque famille et ménage prendront leurs lots comme il écherra et à la suite des uns des autres.

Il sera réservé les surfaces nécessaires à la création de chemins d'accès et " d'utiles abreuvoirs ".

Suit la liste de tous les foyers et le nom et qualité des personnes qui les composent.

La commune d'Asnières est composée de 177 ménages (767 individus) celle de Noisy de 115 ménages (490 individus).

Chaque individu se verra attribuer une pièce de 5 perches

Selon la composition familiale les lots seront de 5 à 60 perches.

Après tirage au sort, il résulte que la première part qui sera prise à commencer par les " prés neufs d'Asnières " dit " la fosse aux roux " est échue à Jean-Baptiste Houstalet pour 20 perches.....la 292ème et dernière à Jean-Louis Fouquet pour 25 perches.

"Les habitants ont déclaré être contents sans ne plus à l'avenir y contrevenir en façon quelconque et acceptent les conditions y attachées, le tout fait et arrêté dans " Le Temple de la Raison " (l'église) à Asnières où les habitants se sont rendus pour être plus aisément, attendu que la " Chambre commune " est un peu trop petite.

Extraits du Procès-verbal"

1 arpent = 100 perches (Larousse)

1 perche = 34,18 m²

Les descendants de tous ces noms toujours familiers (Boulangé, Hervin, Guerlin, Fouquet, Dordoquy, etc...) sont-ils encore propriétaires d'un lot issu du partage de la plaine ?

GB

-Le Conseil accepte la dissolution du Syndicat intercommunal pour le transport des écoliers de la région de Luzarches et accepte que les sommes restant disponibles soient réparties entre les communes proportionnellement à leur population respective.

-Le Conseil municipal, suivant sa position exprimée le 8 mars 1999, refuse de s'acquitter de sa participation financière pour l'exercice 1999 au Syndicat intercommunal pour la construction du Lycée de Luzarches au motif que la région n'a pas repris à sa charge l'intégralité de la charge financière.

-Le Conseil sollicite au titre du "Fonds Départemental An 2000" une aide de 5996 Frs du Conseil Général pour notre dossier "des cloches pour sonner l'avènement du troisième millénaire".

-Le Conseil autorise, à la majorité, le Maire à déposer une demande de déboisement et un permis de construire pour la clôture et l'extension du cimetière de Baillon.

-Le Conseil autorise le Maire ou un adjoint à signer les nouveaux devis de travaux concernant la réfection du beffroi de l'église Saint-Rémy et la pose d'un grillage anti-pigeons.

JL

Avril

03/04/2000

bus Info Jeunes sur la place de l'église

15-16 et 17/04/2000

fête foraine de Baillon

22/04/2000

concert de Pâques, Eglise St Rémy

"La flûte à bec à travers les âges"

29/04/2000

nettoyage de printemps

30/04/2000

soirée contes

Mai

08/05/2000

cérémonie du 8 mai

10/05/2000

bus Info Jeunes sur la place de l'église

13/05/2000

10 ans de jumelage

20-21/05/2000

tournoi de chevalerie organisé par le

Comité des Fêtes

(sous réserve)

20/05/2000

manifestation avec l'APELNA à Roissy

24/05/2000

opération karting à Asnières

Juin

01/06/2000

brocante d'Asnières

03/06/2000

passage du Tour cycliste du Val d'Oise

03-04 et 05/06/2000

fête foraine d'Asnières sur Oise

17/06/2000

Portes ouvertes dès 10 heures à l'école

maternelle Blanche de Castille

18/06/2000

Appel du Général de Gaulle

cérémonie suivie d'un vin d'honneur

à la mairie d'Asnières sur Oise

21/06/2000

bus Info Jeunes sur la place de l'église

fête de la musique à Baillon

24/06/2000

feux de la Saint-Jean

spectacle à l'école du bois Bonnet: 100 ans de

chansons et de musiques en matinée

30/06/2000

kermesse à l'école Blanche de Castille

Recrutement : "La brigade des sapeurs-pompiers de Paris, une vocation, une profession, un idéal"

Conditions générales d'admission :

Etre de nationalité Française, avoir 18 ans révolus et moins de 25 ans, posséder un profil médical répondant aux exigences du métier

Etre en possession d'un CAP ou d'un BEP au minimum, être détenteur au minimum de l'AFPS

Ne jamais avoir été condamné pour une faute contre l'honneur ou la probité.

Aptitude physique minimum :

Mesurer de 1,63 à 1,90 m, avoir un poids en rapport avec la taille, être de constitution robuste, avoir une très bonne vue, avoir une excellente dentition, absence de vertiges.

Salaire : Solde mensuelle nette d'un sapeur moins de 3 ans : 8940 Frs

C'est peut-être la grande chance de votre vie. En fonction de votre niveau d'instruction et de vos mérites, vous trouverez un emploi et un avancement à la mesure de vos ambitions. De part votre qualification professionnelle, vous serez employés en unité opérationnelle, ou, si tel est votre souhait, dans votre spécialité au sein d'unités logistiques.

Militaire du rang, vous pourrez accomplir 15 ans de service.

Si vous êtes promu sous-officier, vous aurez la possibilité de poursuivre votre carrière jusqu'à l'âge de 56 ans.

Il vous est également possible, suivant vos capacités, de devenir Officier.

Reconversion :

A partir de 4 ans de service, vous pouvez profiter de la qualification acquise pour vous reclasser dans un emploi civil du domaine de la sécurité ou de votre branche de spécialité.

Le sapeur pompier de Paris est particulièrement recherché par les employeurs des secteurs publics et privés.

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès des organismes suivants :

- Centre d'Information et de Recrutement de l'Armée de Terre

2, chemin des Bourgognes

95000 Cergy Pontoise Tél : 01 34 43 49 47 ou 44 ou 40

- Mission Locale de Beaumont sur Oise

16, rue Edouard Bourchy

le 4ème mercredi de chaque mois Tél : 01 30 28 76 90

Collecte des encombrants et des verres

Verres

Vendredi 14/04/2000

Vendredi 28/04/2000

Vendredi 12/05/2000

Vendredi 26/05/2000

Vendredi 09/06/2000

Vendredi 23/06/2000

Encombrants

Mercredi 26/04/2000

Mercredi 24/05/2000

Mercredi 28/06/2000

Communiqué

Attention, nous rappelons que le mauvais stationnement des véhicules gêne la collecte, plus précisément:

Place de la Reine Blanche

Grande Rue face à la rue Delchet.

La poste à Asnières sur Oise : le point de vue des habitants

En septembre dernier, La Poste invitait la population à se prononcer sur les attentes de chacun des asniérois envers leur établissement postal.

Le taux de retour des questionnaires a montré l'intérêt certain de la population à ce type d'enquête.

Les réponses ont été quantifiées, analysées et ont permis de mieux connaître les besoins des clients. Globalement les habitants d'Asnières sont satisfaits et apprécient pour 96 % l'amabilité des guichetiers et les conseils obtenus. Toutefois, ils souhaiteraient un meilleur agencement des lieux (57%).

Dans le cadre de la loi Aubry, le bureau d'Asnières sur Oise va passer aux 35 heures à une date qui vous sera communiquée ultérieurement. La nouvelle organisation tient compte des attentes des clients, des agents et de la stratégie de La Poste.

Les heures d'ouverture du bureau seront :

- Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi et Samedi de 9h00 à 12h00
- le bureau de poste sera désormais fermé tous les après-midi à l'exception du mardi (15h00 – 18h00).
- Les lundi, jeudi et vendredi de 16h30 à 16h45, les sociétés, organismes, pourront déposer leur courrier.

La clientèle pourra se rendre au bureau de Viarmes pour leurs opérations courantes.

Le Chef d'établissement sera à votre écoute et à votre disposition les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi après-midi pour tout conseil et placement financier.

La Poste

Recensement agricole

Du 1er octobre 2000 au 31 janvier 2001, enquêteurs et enquêtrices recueilleront les informations concernant les exploitations agricoles. Ce recensement s'impose parce que tous ceux qui sont concernés par l'activité agricole ont besoin de disposer d'une vision globale de notre agriculture pour analyser la situation présente et prendre les bonnes décisions pour préparer l'avenir.

Il permettra aux pouvoirs publics d'évaluer l'impact des décisions prises et de préparer celles à venir.

Enfin, il répond aux obligations internationales de la France qui, pour conduire sa politique agricole et engager des négociations avec ses partenaires, doit disposer des données les plus exactes et les plus actuelles sur sa situation agricole, comparables à celles de ses voisins européens.

Les enquêteurs auront reçu une formation et leur séance de questions-réponses ne devrait pas durer plus d'une heure à une heure et demie.

Ce recensement concerne toutes les exploitations agricoles, même les plus petites.

Les questionnaires recueillis aboutiront dans les services statistiques départementaux du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Ils ne comporteront aucune question sur la valeur des résultats financiers ni sur les revenus des agriculteurs.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Résultats du recensement

Le dernier recensement au sein de la commune fait apparaître que celle-ci compte:

**2498 habitants en 1999 contre
2327 habitants en 1990
soit une augmentation de 7,35%.**



NUNCIATURA APOSTÓLICA
EM ANGOLA

Luanda, le 10 février 2000

Monsieur le maire,

Son Excellence Monseigneur Fortunato Baldelli, Nonce Apostolique en France, m'a fait parvenir l'offrande (FFr 1.000) que vous avez voulu destiner aux besoins des enfants nécessiteux.

Je vous remercie beaucoup pour votre générosité. La situation de ce Pays, comme vous savez, en ce qui concerne les enfants, est vraiment triste: il y a des dizaines de milliers d'enfants qui vivent seuls, dans la rue, sans rien, sans aucun soutien, abandonnés.

En plus, ces enfants-là n'ont aucune possibilité d'aller à l'école, et doivent rester pour toute leur vie à l'écart de la société, exploités et méprisés, sans aucune dignité. Cette situation est encore plus grave pour les jeunes filles.

Avec votre permission, j'ai pensé d'utiliser votre offrande, avec d'autres parvenues à cette Nonciature Apostolique, pour donner la possibilité d'étudier à 15 jeunes filles, âgées entre 10 et 15 ans, pauvres et dépourvues de tout: elles pourront s'inscrire à une bonne école, où elles pourront apprendre à être respectées, à aimer la vie, à vivre avec dignité. Elles vont commencer l'école le prochaine mois de mars.

Je vous remercie beaucoup. Que le Seigneur vous bénisse.

+ Aldo Cavalli
Nonce Apostolique

Une lettre très touchante du Nonce suite à son passage pour l'inauguration des cloches.

Classe des CM
Ecole du Bois Bonnet
1pt J. Gaucher
35270 ASNIÈRES sur OISE

Monsieur le Maire
rue d'Avail Eau
35270 Asnières

Baillet, le 21 février 2000

Monsieur le Maire,

La classe de CM vous remercie de ce bel ordinateur qui leur a été offert avec son imprimante couleur.

Grâce à vous, on peut jouer et apprendre à travailler en s'amusant. Nous avons même fait de jolis dessins.

Malheureusement, l'imprimante est tombée mais on est sûrs et certains qu'elle reviendra en bon état, ou qu'elle sera remplacée.

Encore merci au conseil municipal et bonne année 2000.

Valentin

Alexis
Maud
Ariel
Célestine
Sascha
Maurice

Romain
Virginie
VANESSA
Balthazar
G. P. P. P.

Nos enfants à la page...

Communale

A l'honneur

Après la bénédiction des trois nouvelles cloches du village, c'est au tour de notre cloche ancienne de figurer au tableau d'honneur : par arrêté de Madame le Ministre de la Culture en date du 17 décembre 1999, elle vient d'être classée parmi les Monuments Historiques.

Pour la circonstance, Marie (c'est le nom de notre cloche), a accepté de nous dévoiler un peu de son histoire.

" Je me nomme Marie. Je suis née il y a bien longtemps, sous le règne de Louis XIV un jour de l'an 1672. C'est vous dire si j'en ai vécu des événements, tristes ou joyeux, auxquels j'ai donné un accent tantôt grave, tantôt festif selon la circonstance. Ainsi, depuis quelques 328 années, du haut du clocher, je rythme le temps qui passe...

Il y a quelques mois, Régis Singer, le "médecin des cloches", est venu m'ausculter. Figurez-vous que cet examen a révélé que mon timbre est d'une justesse musicale extraordinaire ; du jamais vu pour ainsi dire. Tant et si bien que, depuis le 17 décembre 1999, je figure parmi les Monuments Historiques. Je n'en suis pas peu fière.

A présent, je vais prendre un peu de repos bien mérité. Mais, pour moi, pas question de retraite ! Après avoir bénéficié d'une cure de jouvence dans une " clinique des cloches " où je vais me refaire une santé de... bronze, je reprendrai de nouveau ma mission auprès de mes trois jeunes sœurs : Louise, Clotilde et Marie-Emmanuelle... "

FL



Notre vénérable cloche "Marie" avant restauration.

Pré-inscriptions à l'école Blanche de Castille.

Les pré-inscriptions pour l'année scolaire 2000-2001 des enfants nés au premier trimestre de l'année 1998 et pour ceux nés en 1997 sont prises dès maintenant en mairie.

Les enfants nés avant 1997 sont également concernés par cette mesure.

Pour tous renseignements, vous pouvez téléphoner au Directeur de l'école au 01 30 35 32 22 ou vous rendre à l'école le mardi après-midi et le vendredi matin.

Merci.

Bruno Satrin.

Extrait du dossier "Val d'Oise : l'insécurité ville par ville" de l'Echo - Le Régional du 8 mars 2000

Commune d'Asnières sur Oise

Taux de criminalité 1000 hab. = 34,29

Faits constatés pour 1998 = 99

Faits constatés pour 1999 = 85

Evolution 98/99 = -14,14%

La commission de la culture vous sollicite

Vous possédez des photos, des cartes postales, des articles concernant la commune au début du vingtième siècle, des outils ou objets de cette époque, contactez nous en mairie afin que nous puissions les faire revivre le temps d'une exposition courant octobre 2000.

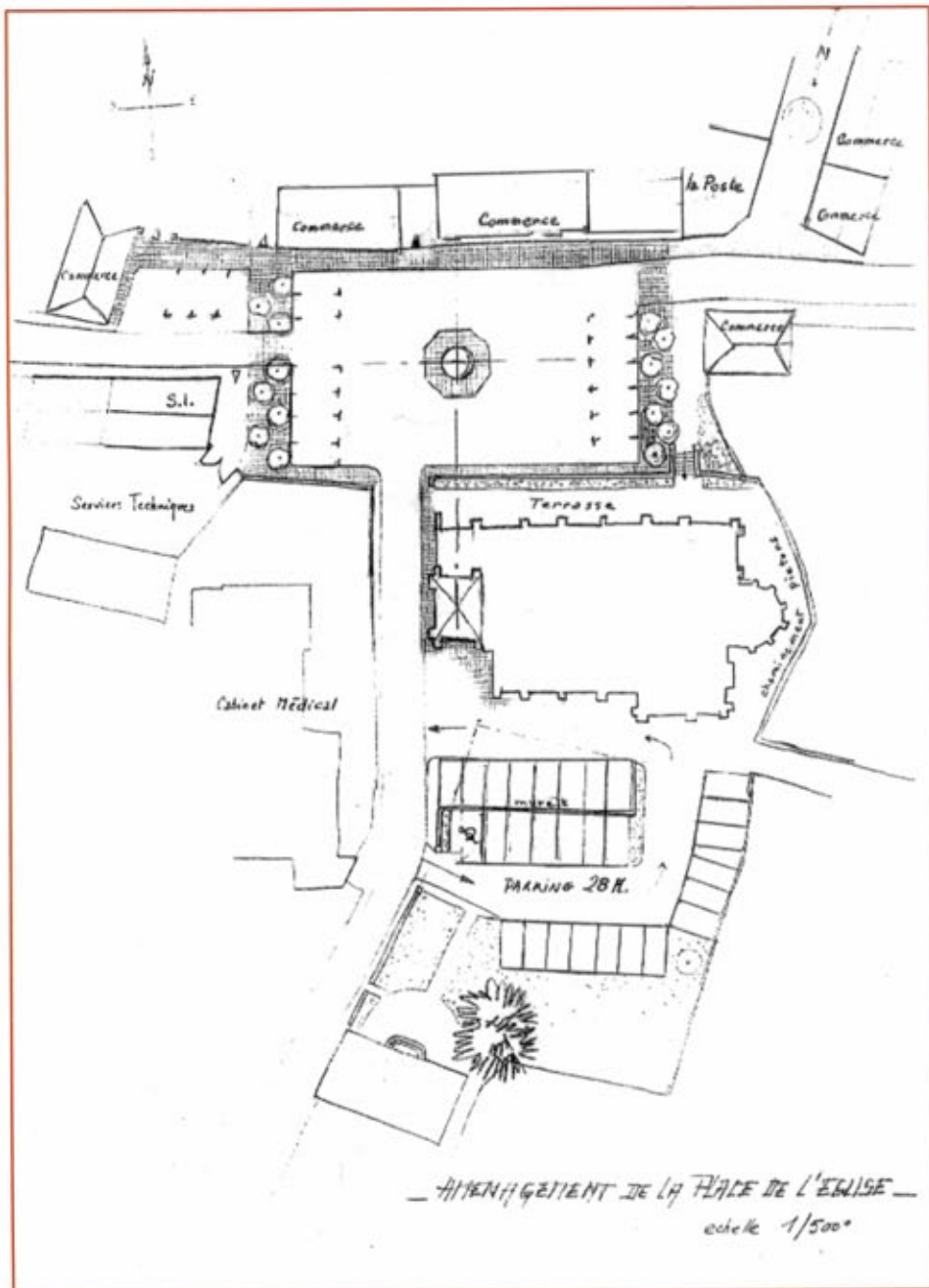
D'avance merci.

FD



Carnaval de Baillon

TRAVAUX



d'Asnières, Noisy et Viarmes révèlent que 78 % des façades ont un besoin de ravalement de 37 % sont dans un mauvais état. 120 propriétaires ont manifesté leur intention de procéder à un ravalement.

Dans sa séance du 25 Février 2000, le Conseil Municipal a voté une aide se montant à 5000 Frs par ravalement complet.

Une telle opération entraîne des actions dites d'accompagnement. Le choix s'est porté sur la place de l'Église.

"Le projet consiste à réorganiser cet espace en privilégiant des axes de composition classique, en redonnant à l'espace les proportions d'une place plus que d'une rue, en organisant et en agrémentant les espaces réservés aux piétons, afin qu'ils aient envie de s'arrêter et de regarder ce qui leur est donné à voir.

Bordée d'un large trottoir pavé, la place (rectangulaire 20 x 35) au tapis uniforme est ponctuée en son centre, face à l'horloge du clocher, par une fontaine."

Nous ne pouvons vous donner des dates pour la réalisation de ce projet qui doit être encore étudié, affiné au besoin et.....financé.

Les arbres appelés à remplacer ceux que l'on vient d'abattre y trouveront leur place.

GB

LA PLACE

Les précédents Trait d'Union vous ont informé de la nécessité d'abattre les tilleuls de la place de l'église du fait du danger qu'ils présentaient. C'est chose faite.

Nous vous avons également tenu informés de l'évolution de l'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat initiée en 1996.

Les enquêtes effectuées auprès des habitants des communes



SÉCURITÉ PIÉTONNE GIRATOIRE CD 909

Nos concitoyens ont pu constater avec plaisir que l'aménagement de sécurité piétons allant du giratoire au quartier les Tilleuls avait été réalisé. Cette voie, bien que sur le territoire



d'ASNIERES SUR OISE, est une départementale.

Après plusieurs approches auprès du Conseil Général par la municipalité d'ASNIERES, les aménagements ont été entièrement réalisés par le Conseil Général dans le cadre des programmes de travaux concernant la sécurité.

Un chemin piétonnier protégé allant de ce giratoire au quartier des tilleuls sera également aménagé dans les mois qui



viennent par le Conseil Général, toujours dans le cadre du renforcement de la sécurité routière de notre département.

La municipalité d'ASNIERES remercie tout particulièrement les services techniques et les élus décideurs du Conseil Général pour avoir été à notre écoute dans cette réalisation.

HW

LA POSTE

Dès 1997, nous avons fait chiffrer par plusieurs entreprises le coût des travaux de ravalement de l'immeuble, réfection du balcon, remise en peinture des fenêtres, volets...

Etant donné l'importance des travaux à effectuer nous avons demandé une participation à "La Poste" qui nous l'a refusée. Il a été question un temps de supprimer le bureau de poste pour manque de fréquentation.

Après sondage et organisation due au passage aux 35 heures. La Poste décide la suppression d'un emploi, nous fait savoir son intention de diminuer les heures d'ouverture pour les services postaux et accroît les heures destinées uniquement à recevoir les personnes intéressées par le service "financier" de cette administration.

Aussi, nous reprenons le projet, essayons d'obtenir une subvention au titre de la D.G.E et tenant compte du renforcement de l'aspect financier de La Poste, nous espérons recevoir de sa part une réponse positive à une nouvelle demande d'aide.

GB



Nouveau revêtement dans la ruelle Boivin

Parc Naturel Régional des Trois Forêts

Le 27 juin 1997, la région Picardie et la région Ile de France officialisaient le projet de Parc Naturel Régional des Trois Forêts, fixaient le périmètre d'étude (46 communes dans l'Oise et 16 dans le Val d'Oise) dont Asnières sur Oise et prescrivait l'élaboration de la charte.

L'élaboration de la Charte du Parc Naturel Régional (P.N.R) a été confiée à une association qui a été constituée en janvier 1998. Elle est composée des délégués de chacune des communes, de membres associés : ONF, Institut de France, l'union des Amis du Parc Naturel Régional des Trois Forêts, Val d'Oise Environnement, Les Amis de la Terre du Val d'Ysieux, des Fédérations départementales des Chasseurs et Pêcheurs de l'Oise et du Val d'Oise, du Syndicat des propriétaires forestiers de l'Oise, des Chambres de Commerce et d'Industrie, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Oise. Le Conseil d'Administration est composé par les délégués des communes, des conseils généraux et régionaux de l'Oise et du Val d'Oise. Le bureau de l'Association est composé d'un Président Mr Arthur Dehaine, Député Maire de Senlis, d'un Président Exécutif, Mr Patrice Marchand, Conseiller Général de l'Oise et Maire de Gouvieux, et de 9 Vice-Présidents.

L'Association s'appuie sur une équipe technique et administrative composée d'un Architecte Urbaniste, d'un Chargé de mission environnement, d'une secrétaire et de cabinets spécialisés extérieurs missionnés selon la procédure d'appels d'offres.

Depuis le 1er septembre 1998, l'Association s'est installée au rez-de-chaussée du Fond de l'Arche, propriété de la ville de Senlis.

La participation financière de la commune d'Asnières sur Oise qui était de 2,50 Frs passe, à compter de l'exercice 2000, à 3 Frs/an/habitant

Une des premières missions du Conseil d'Administration et du bureau a été la constitution de 5 commissions de travail.

Commission 1 : Patrimoine naturel et paysages ruraux

Commission 2 : Patrimoine historique et culturel

Commission 3 : Patrimoine et paysages urbains

Commission 4 : Information - Sensibilisation

Commission 5 : Tourisme - Loisirs

La commune d'Asnières sur Oise est représentée et impliquée dans ce projet. Claude Krieguer, votre Maire, est membre du Conseil d'Administration et Vice-Président des Commissions 1 et 5. Outre l'élaboration de la Charte, l'Association a en charge de mener des actions entrant dans le camp des missions du P.N.R et notamment la mise en valeur du patrimoine local.

La 1ère phase des travaux est achevée; elle a donné lieu à la réalisation d'un document intermédiaire définissant le diagnostic et les enjeux du territoire, déclinant les propositions pour la future politique du Parc.

L'Association commence maintenant la seconde phase c'est à dire l'élaboration proprement dite de la Charte. Parallèlement, l'Association a monté 3 opérations financées par l'article 6 du Contrat de Plan Interrégional portant sur :

- une étude sur un schéma des espaces naturels et des

paysages

- une étude sur la mise en valeur du patrimoine historique et culturel

- un programme de sensibilisation à l'environnement destiné aux écoles primaires du territoire par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Oise (CPIE), dont les élèves des écoles d'Asnières ont pu bénéficier.

Au titre des actions paysage, le Comité de pilotage et le Conseil d'Administration de l'Association ont accordé à la commune d'Asnières une subvention de 184 000 Frs pour la démolition du bâtiment de l'ancienne "La Cave Luzarchoise". Cette aide a été obtenue grâce à la volonté d'action d'Asnières qui, en rachetant ce bâtiment, a démontré qu'elle souhaitait reconquérir son environnement.

Vous aurez pu noter au travers de ces quelques lignes l'important travail réalisé par les Elus de l'Oise et du Val d'Oise pour mener à bien ce projet; ils n'ont qu'un seul objectif contrairement à d'autres, l'intérêt général de

Qualité de l'eau potable

Courrier arrivé le
08 MARS 2000
 216640.....



MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DU VAL D'OISE
Santé-environnement

CONTROLE SANITAIRE
DES EAUX DE CONSOMMATION

Affaire suivie par : Françoise GOCZKOWSKI
☎ : 01.34.25.28.69
☎ : 01.30.32.83.48
Réf : PG/CM/N° 506

CERGY-PONTOISE, le 28 février 2000

Distribution publique Distribution privée Autre

| Débiteur ou demandeur | Date de prélèvement | Lieu de prélèvement (syndicat, commune, point de prélèvement) |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| LE/CREIL | 15/2/2000 | SIECCAO Asnières S/Oise Refoulement bâche |
| Número (s) d'analyse 00.560 B00F1503 | Type d'analyse B3C2 Triazines+OHV | Laboratoire LDA CRECEP |
| Agent préleveur Bruno NEELS | | |
| Frais de prélèvements | | |
| standard | "avec chlore" | néant |
| | X | |

| | |
|------------------|---------------|
| Origine de l'eau | traitement(s) |
| | Chloration |
| Observations | |
| | |

Conclusions

Eau de qualité bactériologique conforme aux prescriptions réglementaires.
 La recherche des pesticides organo-azotés a mis en évidence de l'atrazine (0,05 µg/l), de la déséthylatrazine (0,04 µg/l) et de la simazine (0,02 µg/l) et de teneurs toutefois inférieures à la concentration maximale admissible (0,1 µg/l).
 La recherche des composés organo-halogénés volatils a mis en évidence du tétrachloroéthylène (9,4 µg/l)

Pl. le directeur
L'ingénieur d'études sanitaires.


Nelly NABYL

Les documents relatifs à la qualité de l'eau distribuée doivent être affichés en mairie dans les 48 heures

La Méridienne verte passe dans notre commune

Un peu d'histoire

Sous l'Ancien Régime, la France ne disposait pas pour le temps et pour l'espace d'une unité de mesure commune.

Après les travaux réalisés par les astronomes Jean-Baptiste Delambre et Pierre Méchain pour établir un étalon universel,



une méridienne fut tracée en 1799. Cette même année le méridien de Paris a été choisi par la République comme référence pour le compte du temps et la mesure de l'espace. En 1840, le

même étalon a été institué mesure officielle de la France.

En 1911, la France fut contrainte de s'aligner sur l'heure donnée par le méridien de Greenwich. Le temps moyen fut retardé de 9 minutes et 21 secondes. L'heure en France allait désormais être en concordance avec le système universel des fuseaux horaires.

La Méridienne Verte, c'est quoi ?

- 10 000 arbres plantés le long du méridien de Paris
- 7 régions, 20 départements et 337 communes entre Dunkerque et Barcelone
- dans le Val d'Oise, 14 communes sur une longueur de 22,05 km, dont Asnières sur Oise
- un pique-nique géant le long de la méridienne le 14 juillet 2000 une exposition, une base d'informations de toutes les activités de cette journée seront accessibles à tous à partir du 1er juin au Syndicat d'Initiative sur la Place de notre village.

Pour conclure

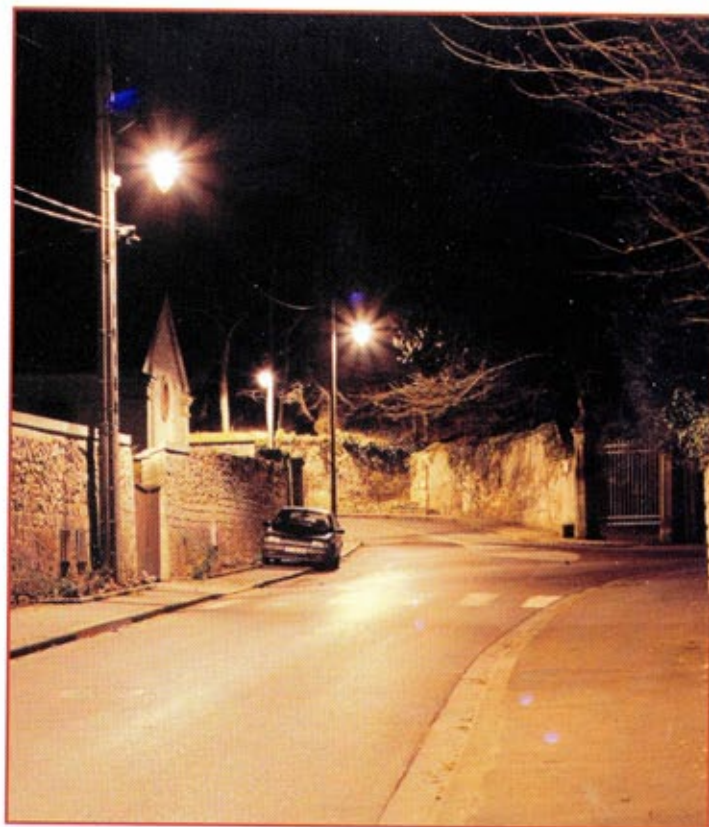
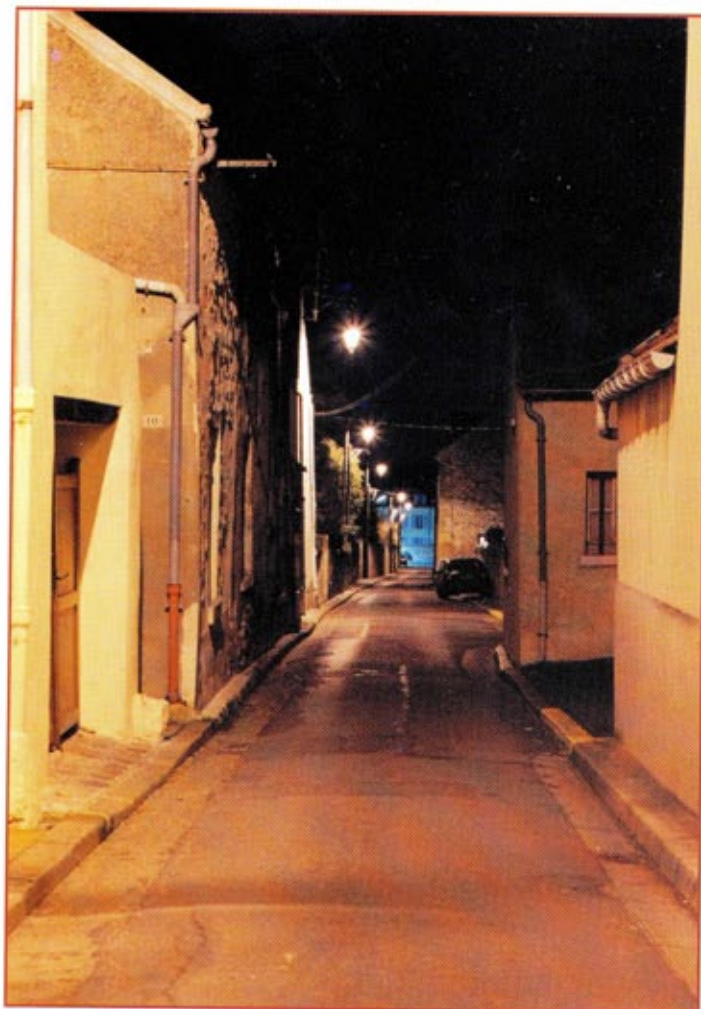
" Sous les pieds de chaque citoyen passe un méridien, tous les citoyens sont égaux, tous les méridiens le sont aussi ".

Jean-Baptiste Delambre astronome (1749 – 1822)

Ce texte a pour origine les informations communiquées par la Mission 2000.

Jean Rouzot

Borne symbolisant la Méridienne



Le charme du nouvel éclairage de nos rues, qui donne à notre village un aspect très chaleureux...

Les Amis de la bibliothèque

vous invitent à les rejoindre à la Maison du Village aux jours et heures d'ouverture habituels :



Mme Grimoux, Présidente de l'association.

le mercredi de 11 à 12 h et de 15 à 17h

le samedi de 10h30 à 12h.

Vous y découvrirez tous les prix littéraires 1999 et de nombreuses nouveautés.

Le fonds de notre bibliothèque est varié et susceptible d'intéresser les enfants comme les adultes.

Toutefois, nous vous rappelons que vous avez l'opportunité d'obtenir n'importe quel livre puisque nous sommes en relation avec la BDP (Bibliothèque de prêt) de Luzarches.

Nous restons à la disposition des écoles et serions heureux d'accueillir les maîtres et leurs élèves ; la bibliothèque pouvant être ouverte à leur convenance (jour et heure).

J.Leguen

Résultats de l'équipe Séniors de l'OVA Football – Championnat –

| Dates | équipes | Résultats |
|------------|---------------------------|-----------|
| 12/09/1999 | OVA – ERAGNY | 4 - 1 |
| 26/09/1999 | OVA – VILLIERS LE BEL | 3 - 2 |
| 03/10/1999 | MARLY LA VILLE – OVA | 0 - 4 |
| 17/10/1999 | BEAUMONT SUR OISE - OVA | 1 - 1 |
| 07/11/1999 | PIERRELAYE – OVA | 1 - 4 |
| 14/11/1999 | OVA – CHAMPAGNE SUR OISE | 1 - 0 |
| 28/11/1999 | OVA – TAVERNY | 6 - 0 |
| 05/12/1999 | VALLEE DE SAUSSERON – OVA | 0 - 2 |
| 12/12/1999 | OVA – CERGY | 2 - 2 |
| 23/01/2000 | BEAUCHAMP – OVA | 1 - 1 |
| 20/02/2000 | OVA - PIERRELAYE | 6 - 2 |

Information aux amateurs de Vélocross, Bicross et BMX

Une convention a été signée entre la commune d'Asnières sur Oise et l'association "Union Touristique les Amis de la Nature".

Il est convenu :

Que la commune d'Asnières sur Oise met à disposition un terrain situé derrière le terrain de boule à la Maison du Village aux adhérents couverts par l'assurance de l'Association "Union Touristique les Amis de la Nature Section Carnelle" pour la pratique de Vélocross, Bicross et BMX.

Les personnes intéressées par la pratique de ces sports ou pour information peuvent contacter :

Mr Krawiec, Président de l'association.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, nous rappelons que cette activité est strictement réservée aux adhérents et interdite à toute personne non adhérente.

RM

Syndicat d'Initiative

L'assemblée générale s'est déroulée le 29 janvier dernier en son local place du village.

Une nouvelle équipe présidée par Jean Rouzot va animer ce lieu :

Martine Clément

Nelly Pujol

Tatiana Gilly

Jean-Baptiste Pommier

Fabienne Pezeu

Vice-Présidente

Trésorière

Trésorière adjointe

Secrétaire

Secrétaire-adjointe

Dans son allocution de bienvenue, le Président a remercié l'assemblée pour la confiance qui lui avait été accordée. Il a exposé ses projets, dont principalement celui relatif à la Méridienne Verte.

La présidente sortante Marie-Hélène Harang a reçu un bouquet pour la remercier de son efficacité et de son dévouement pour le Syndicat d'Initiative.

N'oublions pas ceux qui l'ont précédée, Jean-Paul Specque et Micheline Martel, fondatrice.

Le Syndicat d'Initiative est ouvert à tous. Poussez la porte, il y aura toujours un sourire pour vous accueillir.

JR

Associations

Communiqué de presse de l'APELNA

APELNA – ADVOCNAR – AREC – ASTREE

Communiqué de presse - 1er mars 2000

AEROPORT DE ROISSY : UN MENSONGE D'ETAT !

L'APELNA (association regroupant 31 communes du Val d'Oise dont Asnières sur Oise), l'ADVOCNAR (collectif de riverains regroupant 50 associations), l'AREC (association de riverains de la Plaine de France) et l'ASTREE (association de riverains de la région d'Enghien les Bains), se sont réunis le mardi 29 février 2000 en mairie de Sannois, et s'insurgent contre le "Mensonge d'Etat" qui entoure le dossier de ROISSY.

L'Etat avait pris deux engagements : 495 000 mouvements et 55 millions de passagers au maximum à l'horizon 2015.

En 6 ans (1993 à 1999), les mouvements aériens ont doublé (232 949 à 467 000), le nombre de passagers a plus que doublé (20,1 millions à 43,6 millions).

La situation est intolérable depuis cet été alors même que les

seuils fixés par l'Etat sont encore respectés.

Pire, si rien n'est fait, en 2005 nous serons à 700000 mouvements et 65 millions de passagers !

FACE A CE CONSTAT DESASTREUX, LES ASSOCIATIONS DU VAL D'OISE ONT ARRETE UNE PLATE FORME DE REVENDICATION ET EXIGENT :

- . Une audience auprès du 1er Ministre afin de demander la nomination immédiate d'un médiateur
- . Un couvre feu nocturne de 22 heures à 6 heures
- . Une reprise du chantier du 3ème aéroport dans le bassin parisien
- . Une interdiction définitive de tous les avions bruyants.

Le samedi 20 mai, l'ensemble des associations d'élus et de riverains du Val d'Oise organiseront une grande manifestation pour exiger la satisfaction de ces exigences !

Contact presse : Anne Vampouille : 06 61 93 31 05

République Française

MAIRIE D'ASNIÈRES-SUR-OISE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE MONTMORENCY - CANTON DE VIARMES

Le 1er Mars 2000

Claude Krieguer
Maire d'Asnières-sur-Oise

à

Monsieur Michel Lemire
7, rue Delchet

E.V

N/Réf. ck/mv

Monsieur,

J'accuse réception du procès-verbal de l'assemblée générale du 20/11 et prends acte de la dissolution de l'Association « La Boule Asniéroise » que je regrette très sincèrement.

Je remercie l'ensemble des membres qui par le passé, et les derniers membres, du travail qu'ils ont accompli pour l'Association.

Je me tiens à leur disposition quand ils le souhaiteront, notamment le samedi 4 mars à 9 heures, pour étudier et les aider comme cela a été fait par le passé afin de relancer cette activité très intéressante qui a permis pendant plusieurs années à bon nombre d'Asniérois, de se réunir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

 *Auger*
Le Maire

*A bientôt
"La Boule Asniéroise"*

Asnières sur Oise - Baillon

Un village fleuri



Un superbe travail pour le plaisir de tous.



Un Journal pour vous

Nos colonnes vous sont ouvertes...

La commission information, outil de communication pluraliste est à votre écoute et à votre disposition pour vous informer et communiquer vos articles, questions, réflexions et suggestions.

Participations

N'hésitez pas à vous y associer.

Responsable édition: - Eric Therry -

Articles: - Ginette Bianchi - Françoise Deneufbourg - Claude Krieguer - François Lapiere - Juliette Lefort - Josette Leguen - Robert Morlet - Bruno Satrin - Hervé Windels - Jean Rouzot - CM Ecole de Baillon -

Ont également collaboré: - Tous les membres de la commission information -

Photos: - Gérard Chapelle - Mairie d'Asnières sur Oise - Ecole de Baillon - Hervé Windels -

Correction: - Commission information -

Diffusion: - Gérard Chapelle -

Mise en Page , flashage et impression : - C&C -

Prochaine édition Juillet 2000